

DECLARATION DE CANDIDATURE

AUX ELECTIONS DU CCM

Je soussigné(e) :

Code APH	Nom usuel	Prénom	Grade

Site d'affectation

Déclare présenter ma candidature pour l'élection au **CCM** dans le collège dans lequel je suis éligible et précisé ci-dessous :

Collège

Attention

Les candidatures déposées après le 21 septembre 2023 à 17H00 ne seront pas recevables.

Signature

--

Document à transmettre par courrier recommandé avec A.R. au directeur de l'établissement auquel vous êtes rattaché, ou remis en main-propre contre récépissé.

La profession de foi doit être adressée concomitamment à la candidature
Profession de foi à en version électronique à transmettre au bureau du personnel médical de votre établissement et à elections.cme.sap@aphp.fr

Accusé de réception du dépôt de candidature

Candidature reçue le :	Candidature validée le :

Les candidats souhaitant faire mention de leur nom patronymique sont autorisés à l'indiquer entre parenthèses à la suite de leur nom usuel (Art. 31 du règlement électoral)

Document à renseigner de façon dactylographiée afin d'éviter les erreurs de retranscription.